

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 octobre 1842.

LES TARIFS PROTECTEURS.

Si nous consultons l'esprit des nations modernes, leurs aspirations, leurs tendances les plus marquées et les plus persistantes, nous voyons qu'elles s'efforcent de plus en plus de se dégager des idées de luttes, de conquêtes et par conséquent d'exploitation, pour se rallier aux idées de pacification et d'accord, pour passer de la forme guerrière à la forme industrielle. Elles considèrent avec raison, — et c'est sur le terrain des intérêts matériels, des travaux productifs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce qu'elles doivent asseoir les bases de leur existence et de leur prospérité, qu'elles trouveront les conditions générales et fondamentales de la satisfaction des divers intérêts sociaux et politiques que chacune d'elles représente.

Ce que pressentent ces nations échappe malheureusement à la pénétration et à l'intelligence des gouvernements de toutes sortes qui manient les affaires sociales de l'humanité; ils les laissent se consumer en efforts laborieux et trop souvent contraires au but qu'elles se proposent. Tandis qu'elles aspirent à se donner fraternellement la main par-dessus les barrières qui séparent les nationalités, à développer, étendre, multiplier leurs rapports réciproques, à se constituer dans leur activité normale et pacifique, les gouvernements, œuvres du privilège, dévoués à ses intérêts, subjugués par les puissantes clameurs qu'il fait entendre dès qu'il s'agit d'organiser le concert des intérêts généraux dans le pays et entre tous les peuples qui composent la grande famille sociale, s'efforcent de relever les barrières et de faire obstacle au mouvement qui entraîne les hommes et les choses dans les voies rationnelles et propices d'une civilisation supérieure.

Il ne faut pas se le dissimuler: dans cette lutte des tarifs protecteurs qui commence entre les principaux états européens, il y a une pensée étroite, mesquine, d'origine manifestement barbare, qui les mènerait rapidement et forcément à la pauvreté, à la misère. Les tarifs protecteurs et prohibitifs, on ne saurait trop le répéter, sont une arme à deux tranchants dont l'effet est de blesser à la fois les peuples qui les établissent et les peuples auxquels ils sont appliqués. Si l'on n'y prend garde, et si les gouvernements viennent à persister dans des actes qui ne manqueront pas, malgré les avertissements de tous les bons esprits, à être suivis de représailles, nous devons nous attendre à de nouveaux déchirements à l'intérieur et à l'extérieur. Le principe qu'il s'agit au fond de faire revivre n'est rien autre que cette vieille idée économique: « Tout produire et tout consommer dans l'atelier national. » Nous savons d'expérience certaine que l'application de cette idée, contraire au vœu et aux besoins des sociétés, nous replacerait inévitablement sous le coup de la politique des débouchés à coups de canon. Les nations pas plus que les hommes ne sont faites pour l'isolement, et c'est cependant là où menace de les faire rétrograder la réédification du système des tarifs protecteurs et prohibitifs.

L'état effroyable où l'Angleterre est arrivée en vingt-cinq ans sous la double influence de ce régime économique et de son organisation industrielle est un grand exemple qui ne devrait cependant pas être perdu pour les peuples qui assistent au spectacle lugubre du grand drame qui se développe de l'autre côté du détroit et qui ne saurait s'accomplir sans qu'il en résulte pour l'Europe entière de grandes et incalculables commotions. Grâce à ses droits protecteurs et prohibitifs, l'Angleterre succombe sous le poids de

son immense production, et, faute de pouvoir échanger des produits contre d'autres produits, elle laisse ses prolétaires nus et affamés dans la double alternative de mourir de misère au milieu des immenses richesses accumulées par son industrie des machines, ou de briser par la plus terrible révolution le déplorable régime qui menace de supprimer radicalement 18 à 20 millions de prolétaires. L'issue n'est pas douteuse.

Ecrasé sous le poids de ses désordres et de son régime financier, le gouvernement des états de l'Union américaine vient de son côté, malgré cette formidable expérience du premier peuple industriel du monde, de recourir à l'expédient cruel qui a fait la fortune des cinq ou six cents familles de patriciens qui se partagent la riche dépouille de la Grande-Bretagne; il a renforcé son système protecteur. Or, en outre des graves et funestes atteintes qu'il a ainsi portées aux intérêts européens et aux intérêts français en particulier, il a semé des germes de division et de lutte entre les populations du nord et du midi de l'Union; il a décrété la guerre entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, et c'est évidemment aux criaileries et aux exigences de celle-ci qu'il a sacrifié en promulguant un tarif qui portera une inévitable et fatale perturbation dans son activité et sa fortune agricole, dans son industrie maritime.

La France a de son côté subi politiquement et socialement depuis douze ans des agitations et des crises auxquelles sa constitution industrielle est loin d'être étrangère. Pour lutter contre le paupérisme qui commence à se développer avec une dangereuse et menaçante énergie, demandera-t-elle à l'impôt les ressources nécessaires pour y faire face? Mais, en outre de ce que l'expérience a fait justice de ce moyen chez nos voisins d'outre-mer, elle en a épuisé toutes les ressources pour alimenter son mécanisme politique; sa dette publique augmente chaque jour, et son trésor est vide ou à peu près pour les nécessités créées par les grands travaux publics qui lui sont imposés par notre temps, et nous sommes en ce point en arrière des autres nations. Aura-t-elle recours, comme l'Angleterre et les états de l'Union, à l'expédient illusoire du système protecteur? Mais tous les organes de la publicité nationale ont protesté contre les tristes velléités du gouvernement fédéral et de l'aristocratie britannique. Notre pays en ressent déjà les effets; il s'émue de cette fâcheuse et inintelligente recrudescence du régime protecteur: ce serait agir contre sa volonté, contre ses intérêts, et augmenter gratuitement les difficultés déjà grandes de sa propre situation.

Cependant, si on n'est pas d'accord sur les actes qu'il importe d'accomplir, il n'y a qu'une voix pour faire entendre au gouvernement que la nation ne peut pas rester neutre et impassible au milieu du conflit qui s'organise sur le terrain des intérêts matériels, et qu'elle doit promptement aviser à en paralyser les effets. Que faut-il faire? C'est là la question. Est-il nécessaire que nous nous aventurons au hasard dans la route des utopies? Non, sans doute. Nous avons sous les yeux de bons exemples, il ne s'agit que de les mettre à profit.

Non, reviendrons sur ce sujet.

Paris, le 4 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Un journal a annoncé, sans être démenti, que la loi relative à la transmission des offices serait présentée dans le cours de la session prochaine. Nous croyons ce journal bien informé. La loi dite des offices est prête depuis long-temps; déjà, lorsque M. Teste était ministre de la justice, il en avait été question, et si elle n'a pas été

présentée depuis, c'est que le gouvernement n'a pas jugé les circonstances favorables. L'année dernière, des actes très-représentables de la part de plusieurs officiers publics avaient ému l'opinion, et la nécessité d'une loi à cet égard paraissait à tout le monde une question hors de doute. La loi ne fut pourtant pas présentée, et, au point de vue des intérêts du gouvernement, elle ne pouvait l'être: le gouvernement se trouvait, en effet, à la veille des élections, et l'on sait que les détenteurs d'offices ministériels exercent sur les électeurs une grande influence; or, comme la loi préparée était de nature à les mécontenter, elle ne fut pas présentée. Cette année, le gouvernement se trouve dans des conditions meilleures pour agir, il n'a pas à prévoir d'élections d'ici à deux ou trois ans, et l'on annonce qu'il aura plus de hardiesse que l'année dernière.

On nous assure que, dans le projet qui doit être présenté aux chambres, la vénalité des charges est positivement proscrite. Le gouvernement se réserve le droit de disposer, à partir d'un délai qui sera déterminé, des offices de notaires, d'avoués, de greffiers, etc., en faveur de qui bon lui semblera. Seulement, pour ne pas sacrifier d'une manière trop violente les droits des propriétaires d'offices, droits qui ont coûté à un grand nombre d'entre eux beaucoup d'argent, il sera proposé que l'individu qui deviendra titulaire d'une charge par suite du décès de celui qui l'occupait ait à payer à sa famille une indemnité proportionnée à la valeur de la charge estimée d'après le contrat de vente souscrit par le dernier occupant. C'est ainsi que le gouvernement veut rentrer en possession, sans trop heurter les intérêts privés, du droit de pourvoir à l'avenir au remplacement des titulaires ministériels. L'indemnité dont nous venons de parler ne nous paraît pas devoir être jamais bien considérable, car quel est l'homme qui voudra donner beaucoup d'argent pour une charge qu'il ne sera pas certain de pouvoir exploiter long-temps, soit par lui-même, soit par ses ayant-cause, puisqu'en cas de mort ses héritiers n'auraient rien à réclamer de celui qui lui succéderait?

— Un journal assure qu'on rassemble en ce moment à l'intendance de la liste civile :

- 1° Les mémoires et devis estimatifs de tous les travaux et de toutes les dépenses qui ont été faites en ouvrages d'art, depuis 1832, pour former le musée historique de Versailles;
- 2° Les plans et devis pour l'achèvement du Louvre;
- 3° Les comptes de ce que doit coûter la maison civile et militaire de M. le comte de Paris, héritier présomptif de la couronne;
- 4° Les détails estimatifs des dépenses qu'il faut faire pour mettre sur un pied décent la maison civile et militaire du duc de Nemours.

Le même journal annonce que, dès l'ouverture de la session prochaine, on doit présenter des projets de loi pour régulariser toutes ces dépenses, et qu'on parle d'un crédit de cinquante-cinq millions pour les deux premiers articles seulement.

— M. le comte de Mérode, beau-père de M. de Montalembert, vient d'acheter les restes du beau château de Moy, situé entre Saint-Quentin et Laon, menacé d'une destruction complète. C'est dans ce château qu'en 1422 les Dauphinois soutinrent contre les Anglais une lutte longue et acharnée, à la suite de laquelle ils en sortirent, mais après y avoir mis le feu. C'est là aussi qu'en 1563 Charles IX ayant été obligé, suivant quelques écrivains, de passer la nuit, faillit périr, le plancher de la chambre où il était couché étant venu à s'enfoncer tout-à-coup.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE.

La rente a encore été lourde pendant toute la bourse.

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ÉPÉE.

XI.

A BORD.

Le corsaire doubla la pointe Saint-Sébastien et mit le cap sur le détroit de Gibraltar qu'on traversa heureusement dans cette même nuit. Emile éprouva autant de satisfaction que lui en permettait son état moral lorsque le lendemain matin, en montant sur le pont, il vit fuir à sa gauche des côtes élevées qu'on lui dit être celles de Malaga.

Il jugea que le brick courait sur la France par le chemin le plus court et dans la direction même de Nice où tendaient maintenant ses vœux les plus chers. Comme il était plongé dans ses réflexions, il se sentit frapper sur l'épaule, et, se retournant, il vit la figure austère et flegmatique du commandant Black.

— Bonjour, sir Lionel, lui dit ce dernier avec le ton bref qui lui était habituel. A quoi pensez-vous?

— Je pense, commandant, que nous ne prenons pas trop le chemin de

— Et cela vous contrarie, avouez-le.

— Non, vraiment; car je vois que nous allons du côté de l'ennemi et de manière à ne pas le manquer.

— Vous avez raison, reprit le corsaire avec une espèce de sourire.

— Pourquoi, dit-il simplement, en voulez-vous aux Français?

— Comment! pourquoi! Mais, ma foi, parce que je suis Anglais.

— C'est tout?

— C'est bien assez.

— Bien! très-bien! dit encore M. Black revenant à sa formule favorite: haine nationale! Et si l'on faisait la paix, vous iriez à l'Opéra chez

— Sans doute, commandant... Que pourrais-je faire de plus en temps de paix? On ne peut pas tuer les gens déceint ailleurs que sur un champ de bataille.

— Oui, oui... bon soldat!... bon Anglais!... Je vous estime, Monsieur

— Et le commandant secoua solennellement la main du faux gentleman.

— Est-ce que vous n'êtes pas comme moi, Monsieur Black? demanda

— Pas tout-à-fait, répondit le commandant avec une expression amère

Mais c'est moi qui ne suis pas comme les autres.

— Ce jour-là, dites-vous... Quel jour?

— Le jour de la prise et du pillage d'Oporto. J'étais établi dans la ville avec ma femme et ma mère, et j'étais nouvellement marié. C'était une maison à trois étages que nous habitons... En bas était mon comptoir, au premier mes magasins, au second l'appartement de ma mère, au troisième le mien... Les soldats, furieux, exaspérés, changés en tigres par une résistance cruelle, sont entrés... Je les attendais seul; les femmes étaient enfermées chez elles... J'ai ouvert moi-même ma caisse, ma cave, mes magasins; j'ai livré de bon cœur tout ce qu'il y avait en bas pour sauver ce qui était en haut... N'importe... ils ont voulu monter: ils étaient ivres.

J'ai couru; je suis arrivé avec eux au palier du second... J'ai crié, j'ai pleuré, j'ai ordonné, j'ai lutté... Il y avait là-dedans ma mère, une pauvre vieille femme de quatre-vingts ans!... Ils m'ont lié les bras et les jambes; ils m'ont attaché à la rampe de l'escalier; ils ont enfoncé la porte... N'étais-je pas fou, Monsieur Lionel? Que pouvaient-ils faire à une dame de cet âge?... En effet, il y eut une moitié de ces hommes qui se trouva fort déappointée; ceux-là ressortirent en tumulte et montèrent au troisième étage... Mais les autres, plus gais, d'un caractère plus heureux, prirent la chose sous son côté bouffon... Ils s'emparèrent de ma mère qui tremblait et se débattait, sans pouvoir pousser une plainte, et la jetèrent par la fenêtre en riant comme des fous...

— Ah! s'écria Emile avec un accent d'horreur.

— Bien! très-bien! lui dit M. Black avec son affreux sang-froid. Quand ils furent tous partis, me laissant garraté à la même place, je vis ma femme descendre du troisième étage, où je vous ai dit qu'il était monté aussi des soldats... Elle était pâle... elle me dit:

— Tuez-moi, monsieur Black!... je vais vous délier si vous me promettez de me tuer!...

— Je n'avais pas la force de dire un mot... j'étais à moitié insensé... Je lui fis de la tête un signe négatif.

— Alors vengez-moi! s'écria-t-elle, et, courant à la fenêtre ouverte, elle alla rejoindre ma mère sur le pavé de la rue.

Emile restait sérieux. La guerre a de terribles leçons!

— Et je le veugé! continua le commandant avec une énergie profonde, en serrant le bras de son auditeur silencieux.

Celui-ci tressaillit involontairement: il lui semblait que cet homme prenait déjà possession de lui; mais il se remit assez vite pour être dans son rôle et trouver sa réplique.

— Dieu me damne, commandant! dit-il aussitôt; je n'avais rien de particulier contre les Français, mais votre histoire me donne envie de leur faire du mal autrement qu'en bataille rangée.

— N'est-ce pas?... Eh bien! voulez-vous que je vous fasse un plaisir?

— Dans ce genre-là?... de tout mon cœur.

— Devinez d'abord ce que j'ai à fond de cale?

— Des ballots de mousseline que vous allez jeter sur les côtes de Pro-

vence.

Et, d'après l'idée qu'il avait déjà conçue pour son évasion définitive, Emile ajouta :

— Si vous faites une descente, s'il y a des combats à livrer, des dangers à courir, des Français à rejoindre sur leur propre terrain, je suis votre homme.

— Bien! très-bien! ce que vous dites aura lieu; mais j'ai mieux que cela.

— Ah! ah! je ne devine pas.

— Ne vous ai-je pas dit en partant que j'avais une mission de la régence espagnole?

— Oui.

— Voyez-vous quelque chose là-bas à l'horizon?

— Je ne vois rien.

— Prenez ma longue-vue... Distinguez-vous maintenant?

— J'aperçois comme un petit groupe de montagnes bleuâtres, pointues, rapides.

— Eh bien! vous me comprendrez par un seul mot. Cette terre que vous découvrez est une île. Cette île, monsieur, c'est Cabrera...

— Cabrera! s'écria Emile.

Et en effet, à ce nom seul, il avait tout compris, tout deviné; mais il eut le pouvoir de se contenir.

— Bravo, cher commandant! j'y suis, dit-il rapidement pour dissimuler le tremblement de sa voix; ce sont des prisonniers français que vous avez à fond de cale.

— Bien! très-bien!... il y en a trente. Ce soir, au soleil couchant, nous jetterons l'ancre au mouillage de Cabrera, et vous aurez le divertissement que je vous ai promis.

L'affreux moment n'arriva que trop tôt. Le baron, plongé dans ses méditations et tourmenté par mille angoisses, ne suivait plus depuis longtemps les progrès du bâtiment; il évitait même de tourner les yeux vers ces rochers dont il sentait l'approche, et dont les hautes aiguilles devaient à présent dominer les flots à peu de distance, lorsque tout-à-coup le brick passa dans l'ombre immense du pic le plus élevé, et bientôt après il s'arrêta à une encablure des récifs sur lesquels blanchissaient les vagues.

Alors le baron porta avec effroi ses regards sur cette terre maudite.

— Toujours pensif, monsieur l'officier? dit à côté de lui la voix du commandant Black. Eh bien! que dites-vous de nos oubliettes?

— Charmantes! répondit vivement le capitaine avec un sourire amer et une articulation mordante.

— N'est-ce pas?... Quand ils sont là, ils se souviennent d'abord qu'ils sont hommes, et quand ils sont descendus plus bas, nous l'oublions, nous autres.

— C'est une bonne idée; mais je voudrais voir embarquer ces misérables...

— Ah! c'est qu'on a pris le temps de mettre la chaloupe à flot; et puis, c'est que le moine n'a peut-être pas fini.

— Le moine? s'écria le capitaine surpris.

Avant l'ouverture, elle était à 80 20, et elle a ouvert au parquet à ce prix. Elle a fléchi de suite, et elle est tombée graduellement à 80 05. Elle s'est un peu relevée à l'approche de la clôture, et elle est restée à 80 15 offerte au parquet.

Dans la coulisse, le dernier cours a été 80 12 1/2; les affaires ont été très-calmes.

Cinq 0/0, 118 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 104 25 — Trois 0/0, 79 90. — Banque, 3260 00. — Obligations de Paris, 1287 50. — Naples, 107 50. — Dette active d'Espagne, 21 1/2. — Etats-Romains, 105 3/4. — Cinq 0/0 belge, 104 1/2. — Trois 0/0 belge, 71 10. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1037 50, 3045 00. — Emprunt de 1841, 1037 50.

Une ordonnance en date du 19 septembre 1842, insérée dans le *Moniteur*, nomme :

M. Depanis, capitaine de corvette, au commandement de la corvette *l'iguale*;

M. Degenès, capitaine de corvette, au commandement du brick *le Du Petit-Thouars*;

M. Bigeault, lieutenant de vaisseau, au commandement de la gabare *la Recherche*;

M. Dutertre, capitaine de corvette, au commandement du bâtiment à vapeur *le Cuvier*;

M. Kersauson-Pennedreff, lieutenant de vaisseau, au commandement du bâtiment à vapeur *le Métore*;

Et M. Béchameil, lieutenant de vaisseau, au commandement du bâtiment à vapeur *le Ramier*.

Le capitaine du navire *l'Aigle*, dont nous avons publié avant-hier les rapports, ne se nomme pas Brice, mais *Bruc*. C'est par suite d'une première faute d'impression que le nom de Brice a été partout répété.

Les journaux de Bruxelles continuent de parler d'une modification ministérielle.

M. le comte de Muelenaere est attendu ce soir à Bruxelles, dit *l'Observateur* de dimanche; il doit assister demain à un conseil de cabinet où il doit être question, dit-on, de la position équivoque de quelques uns de ses membres.

On parle en outre de la retraite de M. le comte d'Arsohot, grand-maître du palais, qui serait remplacé par M. le comte de Briey, ministre des affaires étrangères.

Nous lisons dans le *Patriote de la Meurthe* :

Le ministère le voulait : la saline de Dieuze vient de passer du domaine de l'état dans les mains d'une compagnie. Cet établissement a été adjugé au prix de six millions cent mille francs à M. Théodore Riboulet, de Rennes. La mise à prix avait été fixée à neuf millions; on est descendu, par voie de rabais, jusqu'au chiffre où l'adjudication s'est faite. L'avenir nous apprendra la conséquence d'une mesure que le gouvernement est parvenu à réaliser malgré les remontrances les plus patriotiques et les plus éclairées.

On lit dans le *Radical du Lot* :

Dimanche 2 octobre, à l'issue de la première messe, un horrible spectacle a frappé les yeux de la population nombreuse qui sortait de l'église de Craissac.

Un groupe de chiens se disputait dans le cimetière les os et les lambeaux d'un cadavre que leurs morsures avaient rendu méconnaissable. Les familles qui depuis un mois ont accompagné quelque parent à cet asile, qui devait être le dernier, se disputent ces malheureux débris, ne sachant trop à quelle fosse il faut les rendre. Il est impossible de peindre la douloureuse impression qu'on fait naître ces lugubres démentis, mais ces pénibles détails donnent une triste idée de la manière dont se fait à Craissac la police du cimetière.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Si nous sommes bien informés, le ministère serait décidé à établir dès l'année prochaine un impôt sur les graines oléagineuses importées du Levant, de Russie et de Sardaigne. Cette nouvelle, qui avait circulé d'abord vaguement, paraît prendre aujourd'hui une grande consistance. Le résultat en serait grave pour Marseille où ce commerce a pris en peu d'années un brillant essor et atténué les conséquences des malheureux événements d'Orient.

L'impôt sur les graines de sésame, de lin et de coton peut s'établir de deux manières : fixe et définitif, si une pensée fiscale est la seule qui dirige le pouvoir; ou progressif, s'il s'agit d'arriver à une sorte de prohibition en faveur des productions rivales. Or, nous avons de fortes raisons de croire que c'est à une échelle progressive que l'on s'est arrêté, sur les réclamations des départements du nord où l'on récolte l'œillette, le colza et autres graines de même nature.

Il importe donc que notre commerce soit averti d'un danger qui agirait fortement sur la savonnerie. Cette industrie si précieuse à Marseille n'a déjà subi que trop d'atteintes; à elle, bien plus qu'aux départements septentrionaux, appartiendrait de se plaindre des rivalités qui ont compromis

sa position si long-temps privilégiée. Dans la guerre que lui font plusieurs places du nord et de l'ouest, au milieu des pertes dont l'a frappée l'imprévoyance de notre tarif d'octroi, elle avait trouvé un élément de prospérité : le sésame avait apporté à ses produits une amélioration notable; cette huile avait donné au savon une consistance et des propriétés que chacun pouvait apprécier. Si le nouvel impôt tendait à supprimer cette matière par son renchérissement, on aurait porté à la fabrication marseillaise un coup funeste.

M. le ministre des travaux publics vient de publier un document sur l'état des travaux qui s'exécutent depuis cinq ans dans un grand nombre de ports maritimes du commerce.

Une somme de 68,930,000 fr. a été accordée par diverses lois depuis 1837 pour l'amélioration de quarante-deux ports répartis sur toute l'étendue de nos côtes et rangés ainsi qu'il suit dans l'ordre géographique : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valéry-sur-Somme, le Hourdel, le Crotoy, Tréport, Dieppe, Fécamp, le Havre, Rouen, Honfleur, Caen, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Brest, Landernau, Lorient, Vannes, Redon, Palais (Belle-Isle), le Croisic, Nantes, Saint-Gilles, La Rochelle, Rochefort, Ribéron, Saint-Georges-du-Douhet (Ile d'Oleron), la Perrotine, (id.), le Château (id.), la Pointe-de-Grave, Bayonne, Port-Vendres, Cette, La Ciotat, Marseille, Toulon, Cannes, Ajaccio (Corse), Ile Rousse (id.).

Sur le crédit total, une allocation de 38,990,656 fr. a été rendue disponible pour les trois exercices 1838 à 1841.

Les travaux sont en activité sur tous les points, et déjà, dans quelques ports, ils sont entièrement terminés. Les dépenses faites au 31 décembre 1841 s'élèvent à 39,303,905 fr.

En 1812, on ne comptait à Paris que 45 journaux ou écrits périodiques; en 1826, il y en avait 179. Dans le commencement de 1830, leur nombre s'élevait à 309, et au mois d'août dernier, il en existait 493. Dans ce chiffre, on compte 35 journaux quotidiens, 95 hebdomadaires, 218 mensuels, 5 trimestriels, 8 paraissant trois fois la semaine, 1 deux fois, 8 trois fois par mois; 4 viennent au jour six fois la semaine, 2 tous les deux jours, 3 tous les cinq jours, et 2 tous les deux jours; 1 est semestriel; 4 paraissent à des intervalles irréguliers.

Quant au prix de l'abonnement, il varie de 120 f. à 2 f. 50 c. par an.

Sous le rapport de la spécialité, sans compter la politique, ces publications peuvent se classer de la manière suivante : 15 consacrées à la religion (six protestantes, une israélite); jurisprudence, 29; médecine, 127; sciences naturelles, 14; modes, 22; marine, 3; théâtre, 10; philosophie, 4; morale, 5; matières administratives, 19; éducation, 28; littérature, 37; franc-maçonnerie, 1; affiches et annonces, 28; agriculture, horticulture, sériciculture, 18; librairie, 10; mathématiques, 4; industrie, 4; commerce, 33; musique, 44, etc.

On lit dans le bulletin du congrès scientifique de Strasbourg du 3 octobre 1842 :

Une excursion à la colonie agricole d'Ostwald devait avoir lieu dimanche 2 octobre, d'après le programme arrêté par l'autorité municipale.

A deux heures de l'après-midi, environ quatre cents membres du congrès se sont réunis à la station du chemin de fer, à Koenigshoffen, pour visiter cette colonie, premier essai d'une organisation du travail agricole. La commission municipale avait prié l'administration du chemin de fer de mettre à la disposition des membres du congrès un convoi spécial pour cette excursion, et cette administration s'était empressée de se rendre à cette demande.

Les membres du congrès ont été reçus à la station par des délégués de la commission municipale, et ils sont partis, vers trois heures et demie, pour Ostwald, dans un convoi composé de quatorze voitures. A Ostwald, M. le maire de Strasbourg et les membres de la commission de surveillance de la colonie attendaient le convoi. Tous les habitants de la colonie étaient groupés devant les maisons. M. le maire, dans une courte allocution adressée aux assistants, leur a exposé le but que s'était proposé l'autorité municipale de Strasbourg par la création de la colonie d'Ostwald : c'est l'extirpation de la mendicité par des habitudes d'ordre et de travail.

Les membres du congrès ont visité successivement toutes les parties de l'établissement qui compte à peine quelques mois d'existence, les dortoirs, les réfectoires des colons, les ateliers, les étables, les granges, et ils ont pu admirer la bonne tenue et la propreté qui régnaient partout.

Cette visite, nous aimons à le dire, a paru causer à toutes les personnes présentes la plus vive satisfaction. C'était là un premier exemple pratique de ce que peut l'association lorsqu'elle est bien organisée, lorsque ses forces sont bien dirigées.

A quatre heures et demie, le convoi spécial a ramené d'Ostwald à Koenigshoffen les membres du congrès.

Le paquebot anglais *l'Alecto*, arrivé mardi à Marseille, a apporté des nouvelles d'Alexandrie en date du 26 septembre et les journaux de Bombay jusqu'au 27 août.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 26 septembre. — Les nouvelles de Constantinople nous font craindre de nouveaux délais apportés à la conclusion de l'affaire de Syrie qu'on a cru terminée par la chute d'Izzet; aussi ne savons-nous com

ment expliquer l'apparition des forces françaises et anglaises devant Beyrouth. La Porte semble depuis quelque temps vouloir tenir une conduite plus indépendante; elle soutient avec assez d'énergie ses droits sur les limites de la Géorgie.

Les vents contraires du mousson n'ont fait arriver que le 23 le bateau *le Bombay* à Suez. Les valises ne sont arrivées qu'aujourd'hui à Alexandrie. Les nouvelles des Indes sont encore sans intérêt. Les uns parlent d'une nouvelle attaque contre Caboul et d'autres d'une évacuation de l'Afghanistan. En Chine, il n'y a eu que quelques escarmouches.

Un brick de guerre français parti de Beyrouth a apporté des dépêches au paquebot-poste. Le *statu quo* se maintient toujours dans le Liban; pourtant les Maronites se flattent de voir bientôt l'émir Emin devenir leur gouverneur.

La peste a disparu complètement; les bâtiments partent avec leurs passagers nettes.

AFFGHANISTAN.

JELLALABAD. — Les dernières nouvelles de cette ville sont du 3 août. Le 14 juillet, le capitaine Troup, un des prisonniers de Caboul, arriva à Jellalabad, accompagné d'un chef affghan, chargé de traiter de la rançon des captifs. Le plus grand secret a enveloppé les conférences; mais la garnison a conçu l'espérance de voir bientôt les prisonniers en liberté. Le capitaine Troup a quitté Jellalabad le 25 juillet. La maladie fait des ravages dans la garnison; en 48 heures, huit hommes ont succombé à des attaques d'apoplexie causées par l'excessive chaleur.

Une lettre de Jellalabad du 31 juillet contient ce qui suit : « La maladie fait les plus alarmants progrès. Le lieutenant de cavalerie Buit est mort ce matin et a été enterré au bas des remparts du fort de la ville. La dysenterie nous ravage. Si l'on nous fait traverser avant le mois d'octobre le passage du Kyber, la moitié de l'armée périra. »

GANDAHAR. — A la date de nos dernières nouvelles de Candahar (12 juin), le colonel Wymer, avec une force d'environ 3,000 hommes de toutes armes, s'avance vers le nord. Sa destination est restée inconnue; il a emporté pour plus de 18 jours de vivres. On croit qu'il a ordre de détruire des forts et de ravager des champs de grains. Au reste, tout est assez tranquille autour de Candahar. Saftur-Jung a abandonné les rebelles et a été probablement assassiné. On dit que Meeza-Ahmed est retourné à Caboul. Le 29 juillet, le général Nott a annoncé que les troupes quitteraient bientôt Candahar. Depuis lors, on détruit tout ce qui ne peut être emporté; on croit que le départ aura lieu le 10 août. Le général Nott garde le plus profond secret sur la route qu'il compte suivre. On pense qu'il prendra la route des montagnes.

— On écrit de Malte, le 30 septembre : « Des lettres de Calcutta, dit le *Porta-Foglio*, nous affirment que lord Ellenborough avait révoqué l'ordre d'abandonner l'Afghanistan. »

CHINE.

Nos dernières nouvelles de Macao sont du 7 juin; le paquebot *la Reine* est arrivé à Hong-Kong le 4 juin avec des dépêches pour l'expédition du nord.

Le 18 mai, la ville de Chapoo, où se fait un grand commerce entre la Chine et le Japon, a été prise après une courte résistance. Les forces de l'ennemi s'élevaient en tout à dix mille hommes. Trois cents Tartares, s'étant réfugiés dans un petit fort, se sont bravement défendus jusqu'au moment où l'artillerie anglaise les a tous foudroyés; quarante seulement ont survécu à cette boucherie. Le colonel Tomlinson, du 18^e, a été tué, et le colonel Mountain, ainsi que les capitaines Campbell et Jodel, ont été gravement blessés. Les Anglais ont de plus perdu dix hommes et ils ont eu quarante-sept blessés.

Chronique.

LYON.

Il y a sur le quai Saint-Georges, non loin du pont Tilsitt, une maison soumise au reculement, et qui dépasse d'environ deux mètres le tracé adopté par la ville. Cependant on laisse faire à cette maison en ce moment des réparations très-importantes, et qui, au mépris de la loi commune, auront pour effet de prolonger considérablement un fâcheux état de choses. Pourquoi l'autorité ferme-t-elle les yeux et laisse-t-elle enfreindre des dispositions auxquelles l'intérêt de tous et la légalité veulent que chacun soit tenu de se conformer?

Nous devons aussi signaler sur un autre point une maison qui se trouve dans le même cas, à laquelle on laisse également faire d'importantes réparations. Cette maison se trouve située dans la rue Saint-Joseph, vis-à-vis l'église Saint-François. Nos édiles, comme on voit, ont aussi deux poids et deux mesures : il ont pour les maisons des façons de parler et d'agir qui ne ressemblent nullement à celles qu'ils emploient envers les échoppes et les pauvres bicoques; ils sont faciles et respectueux pour les unes, sévères et impitoyables pour les autres. Il n'est pas hors de propos de le rappeler, et ce qui se passe pour les deux maisons que nous venons d'indiquer en est une preuve manifeste.

— Nous apprenons qu'on a amené dans les prisons de notre ville

— Sans doute; on les a fait accompagner jusqu'ici par un révérend, chargé de leur donner l'absolution au dernier moment. Vous devez penser qu'on ne fournit pas plus, à Cabrera, la nourriture de l'âme que celle du corps.

Emile frémit; mais il dit en se remettant :

— Je n'ai pas encore aperçu ce digne religieux.

— Ses fonctions le retiennent souvent à fond de cale. Cependant votre observation est juste, sir Lionel, et ce prétendu moine m'est suspect à moi-même; car, dans ses moments de loisir, il ne sort pas de sa cabine, et jamais il ne relève son capuchon. Ajoutez à cela que j'ai ordre de le jeter sur quelque point écarté des côtes de Provence. Je crois que c'est tout bonnement un espion qui se rend en France et qui, chemin faisant, doit surveiller ma propre opération... Mais c'est du luxe! ajouta cruellement M. Black.

— C'est singulier! ne put s'empêcher de dire Emile.

— Pourquoi cela? demanda le corsaire en le regardant d'un air surpris. Mais voici qu'on ouvre l'écouteille. Restez ici, près de moi; vous allez les passer en revue, et vous finirez certainement par voir le personnage mystérieux dont nous parlons.

En effet, il était temps qu'Emile réunît toutes ses forces, car le moment solennel était arrivé; mais ce n'était pas tout pour lui de se dompter lui-même, il fallait encore que le hasard ne le fit pas reconnaître par quelqu'un de ceux qu'il allait voir de si près. C'était une chance peu certaine, mais terrible. Aussi l'anxiété du capitaine était-elle à son comble, et de tous les instants critiques par lesquels il avait passé celui-ci était peut-être le plus pénible, le plus dangereux, le plus complètement redouté par lui.

Ils sortirent un à un, lentement, en silence, la tête baissée, les mains libres. A mesure qu'ils arrivaient sur le pont, ils suivaient sans lever les yeux celui qui les précédait; ils descendaient dans la chaloupe comme des ombres dans un tombeau. Leur extérieur était lamentable; presque tous avaient la tête nue, la barbe et les moustaches d'une longueur démesurée. Le climat des Baléares est spécial. Il faisait froid, et bien peu avaient autre chose sur le corps qu'un pantalon et une chemise; encore ces misérables vêtements étaient-ils en lambeaux et tout souillés de la fange dans laquelle on les laissait étendus, soit en prison, soit à bord. Quelques uns portaient une capote militaire en mauvais état; ceux-là sans doute étaient des officiers, et qui sait? des colonels peut-être dont les soldats avaient eu pitié. Il y en avait de blessés qui portaient un bras en écharpe, ou qui marchaient difficilement, appuyés sur un bâton. Il y en eut un qui n'avait pas de chemise et qui s'en allait les pieds nus et les épaules nues, tremblant et violet sous le vent glacé de la mer. Emile, qui avait supporté tout jusque-là sans trahir son émotion, ne put voir du même sang-froid cette détresse qui surpassait toutes les autres, et, par un mouvement involontaire, il détacha son manteau et le jeta sur le dos du pauvre soldat; mais il eut assez de présence d'esprit pour dire en même temps, par forme

de correctif et en anglais :

— Tiens, gueux de Français!

Le commandant le regarda d'abord avec surprise; puis il dit entre ses dents :

— Bien! très-bien!... Bon soldat! bon Anglais! Partout ailleurs il le tuerait comme un chien; mais ici il lui donne son manteau... Cela doit être. C'était une singulière nature que celle du commandant Black; il n'était pas comme tout le monde et il n'exigeait pas que tout le monde fût comme lui. Donc, malgré sa pénétration, et contre toute attente, il ne donna aucune suite à cet incident.

Il n'en fut pas de même du soldat auquel s'adressait l'humanité du capitaine. Cet homme examina d'abord un moment celui qui couvrait ainsi sa nudité, puis, supposant, à son extérieur, à son langage étranger, à sa présence même dans un équipage anglais, que c'était un ennemi, il prit le manteau, le roula en paquet, et le jeta fièrement aux pieds du baron transfuge :

— Je n'ai pas assez froid, dit-il, pour mettre le manteau d'un Anglais! Il fallut tout le sentiment du péril récent qu'il venait de courir pour empêcher Emile de sauter au cou du fanatique, en lui criant tout haut dans sa langue maternelle :

— Prends-le! je suis Français!

Il étouffa encore cette tentation, et se contenta de dire, en se tournant vers le commandant :

— Ces êtres-là sont incorrigibles!... En voilà un qui sera mort de froid demain matin. Mais il a dit son mot devant soixante personnes; il est content... Il aime mieux cela.

M. Black sourit, et le Français descendit dans la chaloupe, où ses camarades l'entourèrent en lui serrant les mains sans prononcer un seul mot, tandis que l'un d'eux se dépoillait d'une mauvaise cape de muletier pour en couvrir l'héroïque misérable auquel ils devaient tous un moment de vengeance et de triomphe national.

Emile était à bout de courage. Il comptait avec angoisse les dernières victimes qui passaient devant lui. Le nombre fatal touchait à sa fin. Encore un moment, et le capitaine serait délivré de ce supplice, et l'on partirait, et il n'aurait plus à s'occuper que de mettre le pied sur le sol de la patrie. Adieu, cent fois adieu, terre funeste qu'il a effleurée dans sa fuite, écueil qu'il a évité, moment de crise et de danger dont le souvenir lui fera palpiter encore dans sa vieillesse la plus reculée!

Le dernier parut enfin, et le baron respira.

L'homme qui sortait alors de l'écouteille était vêtu d'un pantalon de cavalerie dont l'ancienne élégance et les galons ternis faisaient un pénible contraste avec l'état actuel de ce baillon militaire, souillé de boue, de poussière, de goudron et de sang, déchiré en vingt endroits, attaché autour des reins avec une corde, et au bas des jambes par les lanières d'une méchante paire de sandales, aumône de quelque moine mendiant. Une chemise fine mais en lambeaux, un bonnet de police et une chabraque at-

tachée sur les épaules avec un débris d'aiguillette complétaient le costume du prisonnier. Il s'avancait, les bras croisés, la tête basse, le haut du visage caché par ses cheveux tombants, la bouche et le menton ensevelis sous de formidables moustaches. Mais il n'avait pas fait la moitié du trajet entre les deux haies de matelots rangés sur le pont, qu'Emile recula d'un pas en poussant une sourde exclamation et en fixant sur lui des yeux hagards. De son côté, le prisonnier s'était arrêté dans sa marche, et, surpris évidemment, mais sans rien dire, sans faire un geste qui pût trahir personne, sombre, immobile, scrutateur, il considérait le capitaine avec la puissante majesté du malheur.

Tous deux s'étaient reconnus. Lui, c'était Ferdinand de Mauvert, sauvé aussi par un miracle du massacre de L..., mais non pas des prisons de Cadix. Emile hésita un instant, un seul instant, il était temps encore. Son étonnement avait provoqué l'attention; mais cet étonnement pouvait provenir de l'émotion d'horreur causée par une reconnaissance hostile. Il n'y songea pas. Tant d'efforts, de sacrifices, d'apostasies pour se sauver, le pays, la famille, la liberté, Antonia qui l'attendait, tout fut oublié. Il se précipita dans les bras de son ami, en criant à tous ces Français, comme Joseph aux enfants de Jacob :

— Je suis votre frère!

— Malheureux! lui dit le prisonnier, tu t'es perdu toi-même. J'avais

tout dévigné, et je n'aurais rien dit.

Emile ne répondit rien. Il passa son bras sous celui de Ferdinand, et, après avoir promené un regard froid et insultant sur les hommes de l'équipage qui poussaient des clameurs confuses, il prit avec son compagnon le chemin de la chaloupe. Mais, dans son transport, il avait oublié le moine qui marchait, le visage découvert, derrière le dernier prisonnier. La physionomie austère du religieux avait exprimé d'abord, à la vue d'Emile, un prodigieux étonnement; puis une joie sauvage l'avait éclairé un moment, lorsque le baron s'était jeté dans les bras de son frère d'armes; mais quand il eut mieux examiné, quoique rapidement, toutes les parties de l'uniforme anglais, cette joie fit place à un sombre désappointement :

— Lui!... avait-il murmuré; et rien!... J'avais bien jugé... elle est entre les mains de celle qui vient de prendre la route de Barcelone... ils se sont donné rendez-vous en Provence ou aux alentours.

Alors, s'approchant et parlant à l'oreille d'Emile qui venait de lui tourner le dos pour accompagner Ferdinand :

— Mousieur le baron de Gurgy a oublié le serment qu'il avait fait par le ciel! dit-il d'une voix creuse et ironique.

— Solarez!... s'était écrié Emile en le reconnaissant et en s'arrêtant éperdu.

Mais déjà le moine avait baissé son capuce, et Mauvert entraînait son ami en lui disant :

— Viens, nous causerons là-bas.

Or, comme ils arrivaient au haut de l'escalier, ils furent arrêtés par le

égard sont assez concluants; mais, comme les principes les plus favorables à l'amélioration du sort des hommes ne sont pas toujours les plus promptement appliqués, il est du devoir des corps savants de préconiser tous ceux dont l'expérience a sanctionné la justesse, et de les faire prévaloir en les proclamant. J'appelle donc sur ce point toute l'attention de la société d'agriculture.

M. de Boullenois n'a pas voulu terminer ce chapitre sans rappeler quelques principes sur la filature proprement dite, sur les divers moyens d'étoffement, sur l'emploi d'un courant d'air chaud qui dessèche promptement la chrysalide sans altérer la soie. Passant de là aux systèmes de tours, il cite comme les meilleurs le tour de Geffray, employé dans les bergeries de Sénart, et celui de M. Jules Bourcier, de Lyon; il fait l'éloge du croiseur mécanique de M. Jules Bourcier, et joint à son volume une planche

représentant ce croiseur dans ses diverses fonctions. Je termine ici, Messieurs, l'analyse de ce livre, qui me paraît ce qu'il y a de plus clair, de plus précis, de plus complet jusqu'à ce moment sur la production de la soie.

Mais, messieurs, écrire n'est pas toujours assez, il faut encore vulgariser les livres utiles. L'auteur a fait sa tâche, nous en avons peut-être une aussi à remplir, dont vous comprendrez l'importance en vous rappelant avec quelle difficulté les améliorations pénètrent dans nos campagnes; c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer d'engager, par l'organe de M. le préfet, le conseil-général à acquiescer un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage de M. de Boullenois qui seraient distribués gratis dans les diverses localités aux éducateurs peu aisés qui s'occupent de la production de la soie: c'est le moyen le plus sûr et le plus prompt de voir

les sages idées que renferme ce livre produire le bien que nous avons le droit d'en attendre.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, rue Saint-Jean, 50, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCIER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

TRAITÉ DE L'EXTÉRIEUR DU CHEVAL

ET DES PRINCIPAUX ANIMAUX DOMESTIQUES, PAR F. LEGOO,

Professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon.

Un fort volume in-8° avec planches. — Paris et Lyon, 1845. — Prix : 9 fr.

(6990)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n° 2.

VENTE FORCÉE

En l'étude et pardevant M^e Ducruet, notaire, sise à Lyon, quai de l'Archevêché, maison Mathieu, et en celle de M^e Vuy, notaire, sise à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11,

D' ACTIONS

Faisant partie de la concession du Ban-la-Faverge.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

au dix-neuf octobre 1842, à onze heures du matin, En l'étude de M^e Ducruet, et le vingt octobre 1842, à midi, En l'étude de M^e Vuy.

A la requête de la compagnie du Ban-la-Faverge constituée en société civile pour l'exploitation des mines de houille d'une partie de la concession du Ban, sur le territoire des communes de Cellieux, Saint-Paul-en-Jarez et Saint-Genis-Terre-Noire, canton de Rive-de-Gier (Loire), cette société, dont le siège est établi à Lyon, dans les bureaux du syndicat, rue de la Liberté, 4, agit poursuites et diligences de ses syndics qui sont: MM. Devillaine, Ghelfaldy, Juveneton, de Clervaux et Bouvier, demeurant tous à Lyon, à l'exception de M. Bouvier qui habite actuellement à Saint-Etienne.

Ax préjudice :

1^o De M^{lle} Claudine Geneviève, dite Jenny Mathevon, propriétaire-rentière, demeurant ci-devant à Lyon, rue de la Charité, et actuellement sans domicile ni résidence connus; 2^o Du sieur Desjoux, ci-devant marchand de chevaux et cafetier, actuellement rentier, demeurant en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, cours Bourbon;

3^o Du sieur Philibert Chatagnon, ci-devant employé au chemin de fer, demeurant en la commune de Rive-de-Gier; 4^o Et de M^{lle} Barthélemy Lalive, sans profession, demeurant en la commune de la Croix-Rousse, l'un des faubourgs de Lyon, Grande-Rue, n. 85.

Tous membres de ladite société.

En présence du sieur Jean-Claude Bonjour, propriétaire, demeurant en la commune de Cellieux, et de tous les héritiers de droit de M. Pierre-Benjamin Lecourt, qui était notaire à Lyon où il est décédé.

Il sera procédé par devant M^e Ducruet, notaire à Lyon, et dans son étude, sise en ladite ville, quai de l'Archevêché, maison Mathieu, et par devant M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11, à la vente forcée de cinq cent trent-six actions, plus deux fractions d'action de mines de houille, appartenant, savoir: trois cent cinquante à M^{lle} Mathevon; soixante dix-huit actions, plus trois quarts d'action au sieur Chatagnon; soixante-six actions au sieur Desjoux, et quarante-deux actions, plus une moitié d'action à M^{lle} Lalive; lesquelles font partie de deux mille quarante-huit actions formant le fonds social de ladite société du Ban-la-Faverge.

Quatre cent quatre-vingt-quatorze actions, plus trois quarts d'action, seront vendues en l'étude de M^e Ducruet, et quarante-deux actions, plus une moitié d'action, en l'étude de M^e Vuy.

La vente se fera en lots de cinq à vingt actions et au pardessus de la somme de cinquante francs pour chaque action, et en outre sous les clauses et conditions écrites dans les cahiers déposés dans les études de M^{es} Ducruet et Vuy, notaires.

Cette vente aura lieu en suite des formalités et publications prescrites par la loi en pareil cas, et elle procède en vertu de jugements rendus par le tribunal civil de Lyon les vingt mai et vingt-deux juin 1842, enregistrés, expédiés, notifiés et signifiés.

Pour les renseignements sur la valeur des actions, s'adresser à M. de Clervaux, dans les bureaux du syndicat de la compagnie du Ban-la-Faverge, rue de la Liberté, n. 4;

Et pour les conditions de l'adjudication, auxdits M^{es} Brun, Ducruet et Vuy. (2557)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, avec salles devant et derrière, quai de Retz, 52, à Lyon. S'y adresser. (179)

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON.

Rubans en Gros et en Détail.

M^{me} V^e SAVOYE,

RUE ROLAND, N. 1, AU 2^e.

Grands assortiments de rubans, satins, gros-de-Naples, gazes, unis, rayés, façonnées, etc., d'après le goût des meilleures maisons de confection à Paris. (160)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit Collège, 3.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, le dix-neuf novembre 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DE LA TERRE DE SAUBERTHIER,

Située sur les communes de Montluel, Mionnay, Tramois, Miribel et Saint-André, arrondissement de Trévoux (Ain),

Indivise entre M. Quirin-Victor de Cazenove et les héritiers de M. Arthur-Paul-Théophile de Cazenove,

en trois lots sans enchère générale.

COMPOSÉS :

PREMIER LOT.

Le premier lot, du domaine appelé Saubertier, de la contenance de 175 hectares 74 ares 11 centiares environ, savoir :

9 hectares 47 ares 2 centiares en prés, 50 hectares 29 ares 49 centiares en bois, 81 hectares 46 ares 53 centiares en étangs, 54 hectares 51 ares 7 centiares en terres, jardin, avenues, aisances et superficie des bâtiments.

Le mobilier garnissant les bâtiments est compris dans la vente.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot, du domaine de Bramafan et du domaine de Sève, de la contenance de 129 hectares 33 ares 71 centiares environ, savoir :

8 hectares 61 ares 95 centiares en prés, 24 hectares 62 ares 42 centiares en bois, 57 hectares 89 ares 71 centiares en étangs, terrage et évologies, 58 hectares 19 ares 63 centiares en terres, jardin, aisances et superficie des bâtiments.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot, du domaine de Saint-Verand et de la ferme dite Virginie, de la contenance de 116 hectares 46 ares 57 centiares environ, savoir :

9 hectares 71 ares 72 centiares en peés, 42 hectares 63 ares 28 centiares en bois, 6 hectares 26 ares 72 centiares en étangs, 57 hectares 84 ares 85 centiares en terres, jardin, aisances et superficie des bâtiments.

MISES A PRIX.

Du premier lot 145,000 fr.
Du deuxième lot 75,000
Du troisième lot 98,000

Cette vente sera faite en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le samedi dix-neuf novembre 1842, de dix heures du matin à la fin de la séance.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e Givord, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, place du Petit-Collège, 3; 2^o A M^e Galliot, avoué colicitant, demeurant à Lyon, quai de Bondy, 162.

Le cahier des charges sera déposé au greffe du tribunal, à Lyon, place Saint-Jean. (2699)

Cabinet de M. Chapeau aîné.

Rue des Célestins, 6, au 2^e, à Lyon.

OUVERTURE DE HUIT HEURES A MIDI.

A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ à plus 5 1/2 p. 0/0. d'une étendue de deux cents hectares et d'une valeur de 250,000 fr.

UNE PROPRIÉTÉ en viager d'environ 15,000 fr.

UNE MAISON d'un revenu net de 10,560 fr. — Prix : 210,000 fr.

UN APARTEMENT formant le second étage d'une maison au centre de la ville.

A placer.

UNE SOMME DE 32,000 FR. par première hypothèque et à 4 1/2 p. 0/0.

AVIS.

On offre un intérêt dans l'exploitation de l'une des plus riches houillères de Rive-de-Gier.

On demande une personne apte au commerce, pouvant disposer d'une somme de 30 à 40,000 fr. en faveur d'un établissement industriel en activité et réunissant tous les éléments de prospérité.

On demande UNE DAME jeune et intelligente pour donner ses soins à un commerce d'objets de luxe. Si elle était mariée, son mari pourrait également être occupé. (181)

FICHET, MÉCANICIEN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT,

Honoré récemment d'une Médaille d'or par l'Académie de l'Industrie,

Breveté d'Invention.

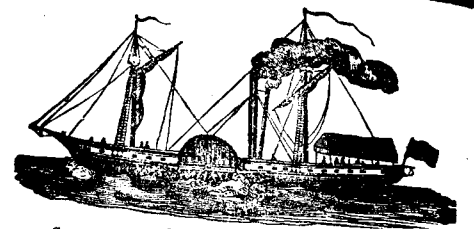
Maison centrale : à Paris, rue Richelieu, 77; A Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette; A Marseille, dépôt chez M. Louis Girard, rue des Templets, n. 10.

Il est actuellement à sa maison de Lyon. SERRURES parfaitement incrochetables; tous efforts par fausses clés, crochets ou rossignols referment davantage la serrure. Le propriétaire, avec sa clé, peut ouvrir comme primitivement sans difficultés.

Ces serrures s'emploient pour portes d'entrée, fermetures de commodes, secrétaires, coffres-forts, etc.

Elles sont du prix de 15 à 50 fr. CAISSES, COFFRES-FORTS de toutes dimensions, à l'abri du feu et contre les malfaiteurs, depuis 290 fr. jusqu'à 4,500 fr.

Le sieur FICHET reste responsable de la marche de ses ouvrages pendant dix ans, et en prend l'engagement par sa facture. (2647)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

LYON ET VALENCE,

par Bateau à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTEE ET A LA DESCENTE, DANS LES PORTS DE VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;

De VALENCE, à trois heures du matin. (6685)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. (7183)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicier, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 fr. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7384)

AU GRAND 8.

Fabrique de Plaqué 1^{re} qualité et de Maillechort,

Rue Saint-Côme, à Lyon.



Le sieur COQUAIS a l'honneur d'informer les personnes qui jusqu'à ce jour ont fait usage des compositions qui autant que possible ressemblaient à l'argent, que cependant elles font toujours laissé à désirer. Aujourd'hui, par un procédé breveté de M. le vicomte HENRI DE RUELZ, on est arrivé, par le moyen du galvanisme, de pouvoir offrir des couverts et autres articles aussi beaux et aussi blancs que l'argent.

Autre genre de couverts en volfram, garantis non cassants, à 2 fr. 25 c.; autres à 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Grand assortiment de plaqué, tels que réchauds de table, porte-huiliers, bouts-de-table, cafetières, chocolatières, théières, porte-carafes, timbales, soupères, bols à punch et à potage, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier. (6325)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Maligou, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7501)

M^{me} ROCHE-FULCHIRON, SUCCESSEUR DE M^{lle} REPELIN, Rue Grenelle, 14, escalier à gauche, au 2^e, A LYON.

Continue toujours à placer les institutrices, dames de compagnie et de comptoir, demoiselles de magasin, modistes, lingères, tailleuses, ouvrières, apprenties de tous états, femmes de chambre, cuisinières et bonnes d'enfant. (180)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Poulallerie, 19.